

PLAN D'ETUDES CADRE DE LA DISCIPLINE FONDAMENTALE.

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

La visée la plus haute et la plus importante de l'enseignement du français comme langue première est de favoriser un rapport vivant et personnel de l'élève avec le langage, les mots et les idées, d'inciter, sans toutefois y avoir droit de regard, à la longue quête de soi, ce qui suppose un dialogue avec la vie, une interprétation constante et toujours renouvelée du vécu. Cette visée est donc essentielle et n'est pas susceptible d'être transposée en termes d'objectifs systématiquement observables, mesurables et décomposables dans le temps. Toutes les compétences proposées, les savoir-faire et attitudes à construire doivent être au service de cette visée fondamentale et présentés de manière à ne jamais bloquer ou dénaturer, par exemple en l'objectivant, la tâche d'appropriation des idées et du devenir-soi de l'élève.

La poursuite d'une telle visée nécessite une atmosphère de confiance et de liberté, soit en particulier pour l'enseignant, la possibilité d'inventer ses propres chemins, de recourir à des moyens, des méthodes et des contenus à chaque fois adaptés à son style personnel et aux caractéristiques de son auditoire. En langue première, il est absolument nécessaire d'avoir accès à une pédagogie ouverte, où la communication est risquée, animée par l'instance intime, disposée à la surprise.

L'enseignement de la langue première entretient chez l'élève le plaisir fondamental de l'expression, développe sa capacité de s'affirmer en tant qu'individu s'ouvrant à la vie culturelle et sociale ; il aide l'élève à structurer sa pensée, à construire son identité et stimule sa curiosité. Il développe ses aptitudes à comprendre autrui, à s'informer et informer, à partir de quatre champs de compétences : écouter, parler, lire, écrire (**compétences essentielles pour entreprendre des études universitaires**). Il contribue tant à l'épanouissement de sa sensibilité « lui ouvrant les portes de l'imaginaire »,¹ qu'à l'instauration d'une réflexion critique et responsable. Il incite l'élève à la découverte des œuvres littéraires en rendant possible le plaisir de l'interprétation et de l'appropriation personnelle du sens de l'oeuvre, et l'encourage à la lecture de toute oeuvre contribuant à son enrichissement personnel et à sa compréhension du monde.

¹ D. Pennac *Comme un roman*, p.57, NRF Gallimard, 1992

Explications

La finalité du français peut se décrire selon quatre axes :

- Langue et communication
- Langue et pensée
- Langue et culture
- Langue et expression de soi

C'est le plaisir de communiquer, l'intérêt pour ce que représentent le langage et la culture dans l'affirmation de soi et la découverte de l'autre qui doivent naturellement ouvrir et inciter à la maîtrise technique, et non la maîtrise technique qui doit être posée comme condition préalable d'entrée dans la culture. D'autre part, les objectifs visés dans l'enseignement du français doivent tenir compte de la dimension individuelle des cheminements des élèves, renoncer à une vision des progrès comme mouvement linéaire et uniforme, voire accepter des moments de déstabilisation.

Langue et communication

L'enseignement du français, langue première, a pour finalité l'acquisition et le développement des moyens écrits et oraux nécessaires **pour entreprendre des études universitaires et** à une maîtrise de l'expression adaptée aux multiples situations de communication, comme dans la vie sociale, culturelle, civique, professionnelle et quotidienne.

La maîtrise consciente et réfléchie de la langue est activée et actualisée par un apprentissage structuré qui tient compte de toutes les activités de communication, en production et en réception. Cette maîtrise est une préoccupation présente dans toutes les disciplines.

Langue et pensée

L'enseignement du français ne se limite pas à l'étude de la langue dans sa fonction de communication ; il lui incombe aussi de contribuer à la structuration d'une pensée informée, autonome et tolérante, par l'exercice de la réflexion, de l'analyse rigoureuse et par l'apprentissage de l'argumentation. (**« Capacité de jugement indépendant », art.5/RRM**)

Langue et culture

Les œuvres littéraires constituent le point de départ privilégié de l'enseignement du français en langue première, dans la mesure où c'est la compréhension de soi, d'autrui, du monde et de la vie qui en constitue la trame principale.

L'approche des œuvres littéraires francophones et étrangères, modernes et anciennes, permet de se situer historiquement et socialement dans sa propre culture, d'y participer et de

s'ouvrir à d'autres mondes culturels. (« Découvrir les richesses et les particularités des cultures » et « se situer dans le monde », art.5/RRM)

Elle favorise le développement du sens esthétique par la rencontre de diverses formes d'expression artistiques et l'aptitude à l'interprétation par la sensibilisation à diverses méthodes. (« développer sa curiosité et son imagination », art.5/RRM)

Elle permet de mettre en évidence les liens qui unissent la littérature et les autres formes d'expression artistiques, et l'étroite interdépendance de la forme et du contenu.

Langue et expression de soi

L'enseignement du français ne se limite pas à l'exercice des fonctions cognitives et communicatives ; il lui appartient aussi de favoriser les potentialités affectives, imaginaires et créatives de l'élève. (« développer sa curiosité et son imagination », art.5/RRM)

Etre à l'écoute de soi pour se dire, s'écrire, se lire s'effectue non seulement dans la conformité au code et par la reproduction de modèles littéraires et poétiques, mais aussi par leur mise en question et leur dépassement à des fins ludiques et créatrices.

L'étude du français devient alors un lieu de découverte, de création ; elle est ainsi un moment privilégié de la recherche et de l'expression de soi, par l'échange et la confrontation avec autrui dans le respect des personnes. (Favoriser « l'ouverture d'esprit » constitue un des objectifs de la formation gymnasiale, art.5/RRM)

2. CONTRIBUTION À L'ENCOURAGEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

2.1. Compétences transversales cognitives

2.1.1. Compétences transversales méthodologiques

La lecture d'oeuvres littéraires permet à l'élève d'identifier et de repérer les orientations politiques ou idéologiques qui sous-tendent un discours, à les comprendre et à les comparer. Elle aide les élèves à mieux saisir les enjeux et les conséquences des choix, des stratégies et des orientations politiques sur la manière d'organiser la société, sur son fonctionnement et sur l'individu. Les textes littéraires permettent aussi de penser la façon de réinvestir le champ politique et social en cherchant à fonder les bases de nouvelles sociétés. (capacité à assumer des responsabilités sociales **)

L'étude de la littérature en classe de français permet aussi de comprendre comment l'idéologie ou l'organisation politique en un temps et un lieu donnés sont liées à une vision anthropologique, à une manière d'interpréter la nature et l'action humaines. **(Education à la citoyenneté)**

L'élève doit avoir été formé à la recherche d'informations sur quelques sites fiables pour le domaine disciplinaire concerné ; le travail de recherche bibliographique favorisant le recours à des supports matériels doit être mis sur le même plan que les recherches sitographiques. L'élève doit savoir sélectionner, traiter, utiliser et citer judicieusement ses sources documentaires. **(Numérique)** (techniques de travail pour la recherche d'informations et l'utilisation de ressources *)

Le plan d'études de français demande une utilisation raisonnée du numérique, au service des tâches prévues par la discipline. Par exemple, la capacité à penser l'équilibre entre le support numérique et la présentation, notamment une utilisation judicieuse et appropriée du diaporama, doit avoir fait l'objet d'une réflexion de l'élève. **(Numérique)**

2.1.2. Compétences personnelles et liées à la personnalité

En familiarisant l'élève, par la lecture des œuvres de penseurs, de philosophes et d'écrivains, aux faits politiques, le français langue première lui permet de poser les jalons d'une réflexion personnelle, et contribue à l'aider à se positionner et à le préparer à agir dans le monde. **(Education à la citoyenneté)**

Le français langue première encourage aussi l'élève à s'engager dans un parcours intellectuel en privilégiant la mise en oeuvre sur le résultat, en l'amenant à comprendre qu'on ne peut définir *a priori* le caractère significatif d'une réflexion qui, si elle aboutit ponctuellement à des conclusions marquant des étapes précises et un état des lieux ponctuel (dans une évaluation, par exemple), reste appelée à se modifier, à s'étoffer et à se construire sur la durée et dans un temps long, qui dépasse le temps des études. **(Education à la citoyenneté)**

2.1.3. Compétences socio-communicatives

L'étude de textes variés cherche à engager l'élève en l'interpellant et, en aiguissant sa curiosité intellectuelle, à l'encourager à partager son questionnement en privilégiant le dialogue avec autrui pour construire sa pensée. (curiosité *** ; aptitude à interpréter ** ; capacité de dialogue **)

2.2. Compétences non-cognitives

2.2.1. Compétences transversales méthodologiques

L'enseignant guide l'élève à construire, dans la confiance, un rapport positif à l'erreur, à repérer ses lacunes et à identifier des stratégies efficaces pour progresser. (efficacité personnelle *** ; estime de soi **** ; capacité à faire preuve d'autonomie **)

2.2.2. Compétences personnelles et liées à la personnalité

Il développe un sens de l'effort et un goût du travail, de même que la capacité de savoir renoncer au plus court chemin face à la nouveauté, à l'originalité d'une pensée, aux enjeux qui l'accompagnent. Il fait preuve de ténacité pour éviter les raccourcis de pensée en affinant, avec l'aide de l'enseignant, ses capacités à organiser son travail de manière méthodique et exigeante. (discipline personnelle* ; volition* ; persévérance *)

Le but des études de français est aussi d'amener l'élève à développer sa créativité, à s'ouvrir à l'étrange, à l'inconnu, à l'incongru, pour varier ses sources d'inspiration, à se confronter et à aborder des formes artistiques diverses (ex. mise en scène et interprétation théâtrale, utilisation du dessin pour représenter ou illustrer un passage d'une oeuvre littéraire, approche d'oeuvres picturales ou musicales) pour les expérimenter, les détourner, pour en rendre compte par une démarche inventive et/ou analytique. (créativité ***)

Le français langue première permet de travailler sur l'instance intime, sur des émotions, douces ou violentes, pour les intégrer à sa compréhension et à ses productions en osant faire place à l'audace et au risque de l'expression et de la création. (créativité ***)

2.2.3. Compétences socio-communicatives

L'incitation à la réflexion engage aussi l'élève sur une voie responsable et lui donne l'habitude de penser, de se questionner, d'intégrer des aspects éthiques et moraux dans sa réflexion et son interaction avec autrui ou sa vision des faits humains. (capacité à assumer des responsabilités sociales **)

3. CONTENUS SPÉCIFIQUES ET COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Domaine de formation Et domaines partiels	Compétences disciplinaires <i>(en règle générale 3 à 5 compétences disciplinaires par domaine partiel)</i>
1. Lire	L'élève est capable de
1.1. Lecture littéraire d'oeuvres intégrales de genres différents (poésie, roman ou genre narratif, théâtre, genre argumentatif, textes épistolaires) du Moyen Age à l'époque contemporaine	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre, interpréter et adopter plusieurs postures de lectures. Identifier les types de lectures (pour le plaisir, pour chercher des informations, lecture d'identification et lecture analytique). Opérer un va-et-vient entre distanciation et appropriation • Repérer ses lacunes dans un premier temps pour trouver des moyens de construire progressivement le sens en posant les questions qui permettent de consolider son autonomie dans un second temps (et de la désirer) • Développer, à l'occasion de la rencontre avec les textes littéraires, ses propres valeurs, une vision personnelle informée et ses goûts littéraires
1.2. Analyse de texte (témoigner d'une lecture et d'une compréhension et développer une démarche d'analyse)	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir de techniques de lecture et de méthodes d'analyse propres à dégager les sens d'un texte en prenant en compte son contexte de production culturel et historique, son genre et en repérant les liens entre le fond et la forme • Repérer et rendre compte des caractéristiques formelles d'un texte et de recourir à une terminologie correcte (par ex. narratologique, stylistique, esthétiques) pour l'analyse littéraire et la construction du sens • Savoir rechercher des sources utiles et fiables, les utiliser et les citer de manière adéquate (CBD) • Distinguer les faits de leur interprétation en renonçant à l'arbitraire, au relativisme et à l'incohérence • Savoir reconnaître la singularité d'un texte, une pensée inédite ou divergente et ne pas céder à la tentation de réduire le texte

Domaine de formation Et domaines partiels	Compétences disciplinaires <i>(en règle générale 3 à 5 compétences disciplinaires par domaine partiel)</i>
	<p>à du déjà-vu en l'associant par analogie à ce qui est déjà connu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire un texte dans un courant de pensée, un mouvement littéraire, une époque • Rendre compte, par écrit, et de manière méthodique, d'une compréhension dans une analyse de texte cohérente et construite
<p>1.3. Histoire de la littérature</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir ses connaissances d'histoire de la littérature • Connaître quelques courants et carrefours de la pensée et de l'histoire littéraire ; quelques auteurs qui s'y rattachent et certaines conceptions de la vie de l'homme ayant marqué l'histoire de la pensée • Acquérir une vision chronologique de la littérature (sans avoir à l'enseigner de manière chronologique) et quelques notions de littérature comparée • Faire des liens thématiques entre certains livres de littérature francophone ou non francophone dans une perspective synchronique ou diachronique (par exemple en étudiant les réécritures de mythes et/ou les changements d'angles d'approche thématique en fonction d'un contexte culturel, politique, religieux)
<p>2. Ecrire</p>	<p>Les élèves sont capables de</p>
<p>2.1. Ecrire pour résumer, communiquer des informations précises, planifier un travail d'écriture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les règles et de la structure de la langue (syntaxe, ponctuation, orthographe grammaticale) ; acquérir une capacité à utiliser de manière adéquate un lexique riche et nuancé de même qu'un registre approprié au contexte d'écriture (CDB)

Domaine de formation Et domaines partiels	Compétences disciplinaires <i>(en règle générale 3 à 5 compétences disciplinaires par domaine partiel)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Manier les techniques d'écritures essentielles à l'apprentissage (par exemple: le résumé, la prise de notes) (CDB) • Résumer fidèlement et de manière concise les grandes lignes d'un texte (CDB) • Distinguer le résumé de la paraphrase et de l'interprétation (CDB) • Organiser et planifier les étapes d'un travail d'écriture • Réviser le contenu et la structure d'un premier jet (CDB)
2.2. Pratique de l'argumentation et de la dissertation	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer des informations, des points de vue ou des convictions de manière structurée, personnelle, vivante et critique, en renonçant à l'arbitraire et à l'incohérence • Articuler une pensée, une vision personnelle et organiser une réflexion rigoureuse autour d'un propos ou d'une citation dans le cadre d'une dissertation générale ou littéraire • Etablir une problématique en hiérarchisant et construisant des arguments, en les réfutant ou en les justifiant de manière convaincante • Utiliser à bon escient les connaissances acquises pour nourrir l'argumentation ou illustrer des arguments
2.3. Ecriture créative	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter l'écriture autour de points de vue et de perspectives narratives variés et en exploiter les effets • Choisir des stratégies narratives et stylistiques adaptées aux effets visés • Expérimenter l'écriture créative de textes de nature et de genre différents (exemple: fiction, évocation, textes construits autour de contraintes formelles, etc.)

Domaine de formation Et domaines partiels	Compétences disciplinaires <i>(en règle générale 3 à 5 compétences disciplinaires par domaine partiel)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et réviser ses textes en travaillant, sur la durée, en tenant compte des pistes formulées par l'enseignant • Faire preuve de créativité et d'indépendance, en utilisant le langage à des fins ludiques (par exemple: par l'écriture de poèmes, de textes dramatiques)
3. parler écouter	Les élèves sont capables de
3.1. Expression orale (généralités)	<ul style="list-style-type: none"> • Ecouter de manière active, bienveillante et critique ; savoir reformuler, mémoriser, comprendre un support oral (en partie CDB) • Dans le cadre d'un débat, ou d'échanges, savoir écouter autrui pour faire de l'espace de discussion une occasion de dialoguer avec autrui (pour éviter « le monologue à plusieurs voix », Claudine Garcia-Debanc, « Enseigner l'oral ? », in <i>Repères : Recherches en didactique du français langue maternelle</i>, 2001) • Prendre part à une discussion et y contribuer en convoquant des connaissances ou des informations précises • Appliquer différentes stratégies de discours en fonction de la situation de communication et du/des destinataire(s) • Communiquer des informations, des points de vue ou des convictions de manière personnelle, vivante, critique et étayée • Savoir s'affirmer face à autrui en ne dénaturant ni sa propre pensée ni celle de l'autre ; savoir faire place à l'argument d'autrui, savoir le réfuter ou intégrer certains de ses aspects à sa propre réflexion
3.2. L'oral préparé ou semi-préparé	<ul style="list-style-type: none"> • Lire un texte à haute voix d'une manière investie qui témoigne d'une compréhension, dans le respect des règles formelles

<p>Domaine de formation</p> <p>Et domaines partiels</p>	<p>Compétences disciplinaires</p> <p><i>(en règle générale 3 à 5 compétences disciplinaires par domaine partiel)</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir mobiliser son corps, sa voix, son regard, sa gestuelle (le verbal, le non verbal et le paraverbal) en fonction de la situation de communication • Faire preuve de créativité et d'indépendance, en utilisant le langage à des fins ludiques • Savoir, dans la perspective d'une épreuve orale, adapter son contenu au temps imparti et organiser son discours ou son analyse de manière claire, méthodique et vivante, de sorte à exposer ou expliquer les points essentiels de sa présentation ou de son analyse